



## PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

### Nombre de conseillers :

En exercice : 22  
Présents : 17  
Votants : 20

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à vingt-heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-sept mai deux mille vingt-trois, s'est réuni au lieu habituel en séance publique sous la présidence de Mme PHILLODEAU Jocelyne, 1<sup>er</sup> Adjointe au Maire.

**Présents** : Mme PHILLODEAU Jocelyne, Mme BOUSSEAU Marie-Line, M. PEZET Thierry, Mme SERENNE Valérie, M. SCHERER Alban, M. MORANTIN Michel, Mme LERAULT Marylène, M. L'HERMITE Denis, M. GUIBOUIN Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, Mme MORVAN Isabelle, M. DOUSSET Guillaume, Mme De FOUCHER de CAREIL Bérengère, M. DOUSSET David, M. FOUCHER Alexis, Mme LESAGE Florie, M. AVRIL Fabrice.

**Etaient absentes** : Mme LEFEVRE Yolande, Mme DOUSSET Noëlle,

**Etaient absents représentés** : M. SCHERER Sylvain représenté par Mme PHILLODEAU Jocelyne, M. Jacques CHAIGNEAU représenté par M. Alban SCHERER, Mme MAY Morgane représentée par Mme SERENNE Valérie.

**A été désignée secrétaire de séance** : Mme LESAGE Florie

### **ORDRE DU JOUR :**

- Avis sur l'analyse des résultats de l'application du PLU de Frossay
- Convention de partenariat entre l'association « Les Aéroplanes » et la Commune
- Subventions 2023 aux associations de chasse

### **TRAITEMENT DE L'ORDRE DU JOUR ;**

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2023

## **I URBANISME**

### **1) Avis de la commune sur l'analyse des résultats du PLU**

Mme Marie-Line BOUSSEAU explique que le Plan Local d'Urbanisme de Frossay a été approuvé le 11 mars 2014. Conformément à l'article L 153-27 du code de l'urbanisme, il convient de réaliser une analyse des résultats de l'application du PLU afin de préparer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Une délibération du conseil communautaire doit entériner cette analyse après avoir sollicité l'avis de la Commune.

L'article L 153-27 du code de l'urbanisme a été revisité par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 qui a introduit des objectifs attachés au développement durable. Ces éléments ne figuraient pas dans les textes lorsque le PLU a été écrit. Aussi, l'analyse réalisée ci-jointe a été adaptée en conséquence.

Il est tiré un bilan satisfaisant de l'application du PLU sur les neuf dernières années et il est conclu à sa conformité avec le projet d'aménagement et de développement durable de la Commune. Toutefois, le PLU n'est plus compatible avec les évolutions réglementaires intervenues au cours de cette période. Le PLU doit également être compatible avec le SCOT du Pays de Retz actuellement en révision. Afin d'intégrer ces éléments, il convient d'engager la révision du PLU de Frossay, à travers le lancement du futur PLUI de la CCSE.

*Monsieur David DOUSSET demande quel gisement foncier correspond au 2.7 hectares mentionnés dans le document. Mme Marie-Line BOUSSEAU répond qu'il s'agit des gisements potentiels identifiés un peu partout dans le périmètre urbanisable du bourg (fonds de parcelles, OAP...). Il ne s'agit pas d'un terrain d'un seul tenant.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés d' :**

- **APPROUVER** l'analyse des résultats du PLU présentée ci-jointe

## **II CONVENTIONS**

### **2) Convention de partenariat entre l'association Les avions et la Commune**

Madame Valérie SERENNE présente l'association Les avions qui propose à la Commune d'organiser une exposition sur le thème du centenaire de la disparition d'Alexis Maneyrol à la salle des fêtes du 12 au 15 octobre 2023. Les écoles seront associées à cet événement. L'association sollicite une aide financière de 400€.

*Monsieur Guillaume DOUSSET demande la commune d'origine de l'association. Il s'agit de Ste Pazanne.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés d' :**

- **APPROUVER** la convention de partenariat ci-jointe,
- **AUTORISER** le Maire à procéder au versement d'une subvention de 400€ à l'association Les avions.

### **3) Subventions aux associations de chasse**

Mme Jocelyne PHILLODEAU rappelle que la loi de « réforme de la chasse » de 2019 a imposé un financement des dégâts de grand gibier par les territoires de chasse ou par l'instauration d'un bracelet sanglier.

La fédération de chasse n'a pas souhaité mettre en place un bracelet sanglier ; la « cotisation territoriale » est donc la règle pour alimenter le fond d'indemnisation des dégâts de grand gibier.

Les sociétés de chasse sollicitent une aide de la commune afin que celle-ci participe à l'effort de lutte contre l'invasion et les dégâts provoqués par les sangliers. Elles proposent que la

Commune prene en charge le montant de la contribution territoriale (demande déposée à ce jour : 1267.80€ pour la Chasse St Hubert).

*Mme Marylène LERAULT pose la question de la raison d'être de la contribution territoriale. Monsieur Michel MORANTIN explique qu'elle a été mise en place en 2019 et qu'elle est versée par les associations de chasse à la fédération de chasse pour permettre le remboursement des dégâts causés par les sangliers sur les terres des agriculteurs ou dans les jardins des particuliers. Il avait été question de choisir la méthode du « bracelet sanglier » acheté par les chasseurs pour avoir le droit de chasser le sanglier, méthode qui n'a pas été retenue.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés de :**

**VERSER** une subvention en 2023 aux associations pratiquant la chasse sur le territoire de la commune, équivalente au montant de la contribution territoriale.

### Questions diverses

- 1) Tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré au jury d'assises de Loire Atlantique en 2024

Madame Jocelyne PHILLODEAU précise qu'en application de la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 et du code de procédure pénale, il est demandé de procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux assises de Loire-Atlantique en 2024.

Le nombre de noms à tirer au sort doit être le triple de celui inscrit par l'arrêté préfectoral pour la circonscription concernée. Pour Frossay, neuf personnes sont à désigner. C'est le greffe du tribunal de Grande Instance de Nantes qui procédera à une seconde élection pour retenir deux jurés parmi les neuf proposées. Ne doivent pas être retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2024.

Le tirage portera sur la liste générale des électeurs de la commune prévue par le Code Electoral (article L.16).

Un premier tirage donnera le numéro de la page de la liste générale des électeurs, un second tirage donnera la ligne et par conséquent le nom du juré.

La première adjointe désigne les deux conseillers municipaux qui procèdent au tirage : M. Alexis FOUCHER et Mme Bérangère De FOUCHER de CAREIL.

- 2) Date du prochain conseil municipal : 9 juin 2023 (Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux)
- 3) Monsieur Alban SCHERER explique que Monsieur et Madame Barreau avaient fait part à M. le Maire de leur souhait de céder leur activité de gestion du camping du Migron à un repreneur. Par courrier en date du 25 avril 2023, Monsieur David Barreau a informé Monsieur le Maire avoir trouvé une personne qui s'engageait à reprendre le bail dans tous les droits et obligations qui en découlent. Ce dernier devait présenter ce soir son projet de reprise, mais il s'est actuellement désisté. Il justifie le retrait de son dossier par le recours contentieux en cours et le fait de ne pas être certain de pouvoir acheter le terrain ce qui constitue un frein aux investissements qu'il envisageait.

- 4) Mme Jocelyne PHILLODEAU présente l'action du centre Mireille MOYON concernant l'aide à la scolarité pratiquée actuellement sur les Communes de Paimboeuf et Corsept. Le centre doit envoyer des questionnaires aux familles pour prospecter sur l'intérêt de cette action à Frossay. L'action consiste à guider les enfants vers l'autonomie dans les devoirs. Ce sont des bénévoles qui travaillent avec les enfants sous couvert d'un salarié du CSC. La famille s'engage à mettre son enfant pour l'année scolaire. La mairie est facilitateur et s'engage à la mise à disposition de salles.
- 5) Démission du Maire de St Brévin : marche organisée le mercredi 24 mai. L'équipe municipale de M. Morez s'inquiète d'une éventuelle récupération politique.

Mme Marie-Line Bousseau précise que l'élection d'un nouveau maire devrait se faire sous peu et que celle du Président de la CCSE aura sans doute lieu début juillet.

- 6) Fête de l'agriculture du 3 juin

Monsieur Alban SCHERER précise que plusieurs animations sont prévues pour les enfants lors de cette fête : balade à poneys, animaux dans le jardin, train bidon... Il y aura également un marché de producteurs locaux. Un animateur présentera les activités et animera l'évènement. Un agent de la Communauté de Communes sera présente, Mme Balian Anais, et un affichage sera installé. La chambre de l'agriculture mettra à disposition de son côté des plaquettes sur les principales activités agricoles par filière.

- 7) Le fauchage des bords de route est questionné par Mme Anne-Françoise QUELLEUX. Monsieur Guillaume DOUSSET dit qu'il a honte de sa commune car les herbes sont hautes partout et le fauchage n'est pas encore fait. Mme Marie-Line BOUSSEAU répond que c'est le cas dans toutes les communes. Monsieur Alban SCHERER précise que la fauche raisonnée se fait au cours de la première quinzaine de juin selon le site internet du Département.

- 8) Monsieur Guillaume DOUSSET dit avoir constaté que le résultat des travaux de remise en état du terrain de foot d'honneur n'est pas probant (trous, trèfles, ...). Le terrain n'est pas nivelé. De plus, il fait remarquer que suite à un dysfonctionnement du système d'arrosage, les services de la commune ont coupé l'électricité dans les vestiaires du foot.

9) Mme Florie LESAGE fait remarquer qu'une poubelle et des barrières flottent actuellement dans le canal. Elle précise par ailleurs que beaucoup de cyclistes n'utilisent pas la piste cyclable. Mme Marie-Line répond que la piste n'est peut-être pas encore répertoriée sur les guides internet touristiques de la Loire à vélo.

Jocelyne PHILLODEAU



1<sup>ère</sup> adjointe au Maire



Florie LESAGE

Secrétaire de Séance

